



Contrat de location de salle

Entre

Espace Voile Bréhal
Avenue du docteur de la Bellière
BP 35
50290 BREHAL
02 33 61 78 03
info@myevb.fr

ET

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Désire louer la salle de l'école de voile pour le.....

Nature de la manifestation

Pour la formule suivante :

- Formule 1** (Location salle pour réunion (environ 4h)) = **50 €**
 Formule 2 (Location salle journée ou soirée) = **100 €**
 Formule 3 (Location salle + salle moniteur (kitchenette + frigo)) = **150 €**

Avec les options suivantes :

- Forfait chauffage pour réunion = 25 €**
 Forfait chauffage pour journée ou soirée = 50 €
 Forfait douches vestiaires = 25 €
 Location vaisselle = 0 €

Soit un total de :€, un acompte de 30 % devra être versé lors de la réservation. Le solde sera versé lors de la prise des clés.

Un chèque de caution de 400 € devra être versé lors de la prise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du contrat de location suivant :

- Il est fixé une heure de rendez-vous pour la prise des clés et l'état des lieux. Ces horaires doivent être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : Parking derrière l'école de voile. Il est interdit de stocker les véhicules sur les deux parkings à bateaux, le long de la digue et sur le côté de l'école de voile (sortie SNSM).

Contrat de location de salle

- Un état des lieux complet sera fait après la location. Si le locataire n'est pas présent, il devra être en accord avec l'école de voile quant à son état des lieux.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- Les tables et chaises devront être remises dans le couloir des vestiaires, pliées.
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les éviers, les réfrigérateurs, le lave-vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés Les tables et chaises devront être lavées et rangées. Un placard dans le couloir des vestiaires est à disposition avec toutes sortes de produits ainsi que des balais. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les poubelles situés dans « la coursive » au bout du couloir des vestiaires. Les sacs poubelles doivent être ceux de la ville de Bréhal (transparents) fournis.
- Les poubelles ne sont pas des poubelles de tri sélectif. Des containers sont à disposition sur le parking voiture derrière l'école de voile.
- Les extérieurs devront être propres.
- Si le barbecue est utilisé, il devra être vidé et nettoyé (ne pas vider les cendres dans les rochers de la digue).
- Tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération, de chauffage ou de vidéoprojecteur devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**
- La remise des clés devra se faire lors des périodes d'ouverture de l'école de voile (à organiser au moment de la remise des clés). Il est possible de remettre la clé dans la boîte aux lettres mais elle sera sous la responsabilité du locataire.
- Si la clé n'est pas rendue au bout d'une semaine, le chèque de caution sera encaissé.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre d'Espace Voile Bréhal.

Fait à le..... ;

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Espace Voile Bréhal,